



## Lignes directrices

### Avant de publier du contenu sur les médias sociaux

Les médias sociaux vous permettent de communiquer avec les gens, mais vous devez comprendre et maîtriser les risques qu'ils comportent. Chaque interaction peut avoir un impact sur votre réputation ainsi que sur la profession. Tenez toujours compte des répercussions de vos déclarations avant de les publier et renseignez-vous auprès de l'organisme de réglementation de votre province pour connaître toutes les directives juridiques et professionnelles qui s'appliquent. Voici quelques pistes de réflexion :

#### **Tout ce que vous publiez en ligne est considéré comme public (même si vous le supprimez)**

Faites attention à tout ce que vous publiez en ligne et privilégiez toujours la prudence. Même les messages privés peuvent être interceptés et partagés publiquement. Évitez de publier du contenu ou d'utiliser un langage qui pourrait être perçu comme non professionnel.

**Conseil :** Révisez chaque publication pour vous assurer que vous respectez la réglementation provinciale qui régit votre champ de compétences.

#### **La frontière entre conseil professionnel et opinion personnelle est floue**

Comme vous êtes un professionnel de la santé, certaines personnes peuvent ne pas faire la distinction entre vos points de vue personnels et professionnels. Tout ce que vous dites peut être attribué à la profession chiropratique.

**Conseil :** Évitez d'exprimer des opinions controversées. Tenez-vous-en aux faits que vous pouvez appuyer. Demandez-vous comment une autre personne pourrait interpréter ce que vous souhaitez partager avant de le publier.

#### **Évitez les débats et les discussions controversés**

Les médias sociaux, en particulier Twitter, sont un forum de débat et certains utilisateurs peuvent vous tirer vers des discussions en publiant du contenu controversé, offensant ou inexact.

**Conseil :** Ce n'est pas parce qu'une personne vous incite à participer à une conversation négative que vous devez répondre. Faites preuve de discrétion. Évitez les débats houleux et, en cas de doute, communiquez avec l'ACC pour obtenir de l'aide.



## **Voici quelques questions à garder à l'esprit avant de publier du contenu :**

1. Cette publication reflète-t-elle la perception que je veux que les gens aient de moi? Si la réponse est *non*, ne la publiez pas.
2. Cette publication présente-t-elle des faits ou une opinion? S'il s'agit d'une opinion, est-elle en dehors du champ de la pratique professionnelle ou contrevient-elle aux règlements provinciaux?
3. Cette publication pourrait-elle avoir un impact négatif sur la profession chiropratique?

Si vous ne savez pas ce que vous devriez publier en ligne ou si vous avez besoin d'aide concernant une situation particulière, communiquez avec l'ACC à :

[marcom@chiropractic.ca](mailto:marcom@chiropractic.ca)

Tél. : 416-585-7902

Sans frais : 1-877-222-9303

